

Organisation des transports scolaires ➤

Après enquête auprès des usagers, Mme Jarlaud, représentante FCPE, souhaite évoquer **les problèmes rencontrés actuellement par les élèves relevant des transports scolaires.**

Depuis septembre 2005, l'arrêt des bus a été déplacé en contrebas du Collège (côté cour des 6°/5°), or il s'avère que cet endroit ne présente pas toutes les garanties en terme de sécurité : trottoir étroit, éclairage insuffisant, proximité d'un virage ; les enfants ont parfois (mercredi midi , vendredi soir) des temps d'attente importants (15 à 20-25 minutes) sans surveillance (le Collège n'est pas responsable de la surveillance des enfants sur ce temps). Qui serait considéré comme responsable en cas d'accident lors de l'attente du bus ?

Il a également été constaté que certains chauffeurs rechignent à attendre des enfants, même lors d'un dépassement de quelques minutes et quand bien même ils ont été informés par des camarades du retard d'un enfant. A plusieurs reprises, certains enfants se sont retrouvés sans solution pour rentrer chez eux. Par ailleurs, pour la ligne qui dessert Hauteville et Prenois, le ramassage inclut des enfants d'autres établissements, or lorsque les bus arrivent devant le Collège Boris Vian, il ne reste plus de place assise : les conditions de sécurité sont-elles bien respectées, notamment dans le cas d'enfants de 6ème ? Des problèmes relationnels ont été soulevés à plusieurs reprises : sans vouloir excuser les enfants qui peuvent se comporter de manière incorrecte, certaines pratiques semblent être en dehors de toute légalité. Dernièrement, un chauffeur assurant la ligne Daix- Hauteville a « raté » volontairement un certain nombre d'arrêts, par conséquent des enfants de Daix se sont retrouvés à Hauteville et ont été obligés de rentrer chez eux à pied depuis cette commune.

Après discussions entre les différents membres, il est décidé de communiquer cette partie du PV du Conseil aux différentes instances concernées afin que des solutions rapides soient trouvées, eu égard au fait que la plupart des points évoqués mettent en cause à des degrés divers la responsabilité des différents intervenants (Conseil général, Divia, Comadi , Mairie de Talant)

Cette communication sera accompagnée d'un courrier de Mme la Principale et de la FCPE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

La secrétaire de séance



La Principale

